

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON

Conseillers de Paris

Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, Mme Leïla DIRI

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT

Pouvoirs

Mme Liliane CAPELLE à Mme Martine DEBIEUVRE,
Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI,
Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Dominique KIELEMOËS,
M. Philippe DUCLOUX à M. Luc LEBON,
M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF,
Mme Rosalie LAMIN à M. Jean-Pierre CORSIA

Excusé·e·s

M. Christian SAINT-ETIENNE,
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME,
Mme Marine MALBERG,
M. Eric GARANDEAU,
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

À 19h15, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

HOMMAGES à Jacqueline MARTIN, Gérald BLONCOURT et Séloua HAMSE

M. le Maire : « Bonsoir. Merci au public présent d'avoir bravé le froid. D'autres élus vont nous rejoindre. Nous allons commencer par des communications qui ne nécessitent pas de quorum.

Je voudrais ouvrir cette séance par plusieurs hommages à des personnes disparues, dont certaines sont des figures marquantes de notre arrondissement.

Nous allons d'abord évoquer la mémoire de Mme Séloua HAMSE, qui est morte dans des circonstances tragiques le 13 octobre dernier. Elle était actrice et a joué dans *L'Honneur de la Famille*, *Douce France* ou encore *Le Bonheur est dans le pré*, avant de devenir une gardienne dans de nombreuses écoles de la circonscription. Elle faisait des remplacements et était actuellement affectée à l'école Godefroy Cavaignac. Son travail, son engagement et son sens des responsabilités étaient unanimement reconnus et appréciés.

Mme Séloua HAMSE a été victime de violences conjugales. Elle est tombée sous les coups de son conjoint. La présomption d'innocence, bien évidemment, nous incite à la prudence, mais malheureusement il n'y a pas beaucoup de doute. Sa disparition nous rappelle brutalement que, chaque année, les violences au sein des couples tuent en France une femme tous les trois jours. Ces violences, il faut continuer de les combattre et de les prévenir en se mobilisant, comme 30 000 personnes ont su le faire ce week-end à Paris. Nous avons remis à l'ensemble des élus le ruban blanc, et je vous propose d'arborer fièrement ce ruban blanc pour que jamais nous n'oublions ce tragique destin. Je vous propose d'observer une minute de silence.

Il nous faut déplorer aussi la disparition de M. Gérald BLONCOURT, une figure bien connue de notre arrondissement, décédé dans la nuit du 28 au 29 octobre dernier, à l'âge de 91 ans. Engagé pour la défense des Droits de l'Homme et de la démocratie en Haïti, en participant notamment aux événements révolutionnaires des « Cinq Glorieuses », Gérald BLONCOURT avait été contraint à l'exil. C'est à Paris qu'il a su trouver refuge. Devenu un très grand reporter-photographe, son travail l'a amené à immortaliser ce Paris populaire et prolétaire de l'après-guerre, mais aussi à porter un regard engagé sur les ouvriers de Renault à Boulogne-Billancourt, sur les immigrés portugais dans les bidonvilles de Champigny-sur-Marne ou encore sur la Révolution des œilletons. Ce franc-tireur de l'image n'était pas qu'un photographe humaniste. C'était aussi un créateur aux multiples facettes : un écrivain, un poète, dont nous sommes un certain nombre à garder en mémoire son talent oratoire pour déclamer ses créations. C'était aussi un peintre.

Sa compagne m'a indiqué qu'elle ne pouvait pas être là ce soir. Néanmoins, nous travaillons avec elle pour que sa mémoire puisse être honorée dans notre arrondissement. Je vous propose d'observer une minute de silence.

Enfin, je voudrais évoquer la mémoire de Mme Jacqueline MARTIN qui nous a quittés le 16 octobre dernier, à l'âge de 92 ans. Elle a été très engagée dans la vie de notre arrondissement. Elle a été élue dans ce Conseil d'arrondissement. Mme Jacqueline MARTIN était à l'origine, avec une amie, du P'tit Café de Saint-Ambroise. Créé en 1995, ce P'tit Café accueille et réunit, encore aujourd'hui, les habitants du quartier et les gens de la rue au petit matin. Cette action, cette activité permet de partager un café en toute simplicité, de se réchauffer dans un cadre accueillant,

convivial et d'offrir, un petit moment chaleureux, de convivialité et de solidarité, en particulier à celles et ceux qui vivent dans la rue. Je vous propose d'observer une minute de silence en hommage à Mme Jacqueline MARTIN. Je vous remercie. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs. Mme Liliane CAPELLE donne son pouvoir à Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Rosalie LAMIN à M. Jean-Pierre CORSIA, Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Dominique KIELEMOËS, M. Philippe DUCLOUX à M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI.

Je vous propose de désigner M. Michel BILIS comme secrétaire de séance. Merci beaucoup. »

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

M. le Maire : « Nous avons reçu un peu tardivement quelques délibérations. Je vais donc vous proposer l'adoption de la procédure d'urgence pour nous permettre d'examiner sept projets de délibération qui ont été adressés tardivement à la mairie. Y a-t-il une opposition à l'adoption de cet ordre du jour complémentaire en procédure d'urgence ? Je n'en vois pas. La procédure est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. »

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT LOCAL 2019

M. le Maire : « J'espère que cet ordre du jour peu fourni nous conduira à la fin de ces travaux un peu plus tôt que lors de notre dernière séance. Mais c'est à vous qu'il appartient d'en décider.

Je vous propose de commencer avec la communication sur la programmation des investissements d'intérêt local en 2019. La parole est à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Comme tous les ans, nous informons le Conseil d'arrondissement de la programmation des travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire, c'est-à-dire les équipements qui relèvent de la compétence des mairies d'arrondissement car la conception des enveloppes de programmation est désormais une compétence de la mairie d'arrondissement. En retour, nous souhaitons informer en toute transparence le Conseil d'arrondissement des arbitrages qui ont été faits.

Pour 2019, l'enveloppe stricte des investissements d'intérêt local est de 2.809.000 €, dont 2.100.000 € pour les équipements de proximité et 700.000 € pour l'espace public (voirie, parcs et jardins).

Comme tous les ans, une grande partie de l'enveloppe (55,4%) liée aux équipements de proximité est consacrée aux bâtiments scolaires, pour des travaux d'entretien et de rénovation courants dans

les écoles, qui restent l'une des grandes priorités de la Mairie du 11^e. Le deuxième poste est celui des équipements sportifs, avec des travaux d'entretien menés pour 300.000 €. Puis viennent les crèches (250.000 €) et les équipements culturels de l'arrondissement (120.000 €). Les travaux d'isolation de la mairie se poursuivent avec une enveloppe de 200.000 €.

Pour l'espace public, 570.000 € sont consacrés à la voirie secondaire et essentiellement à des réfections de chaussées et de trottoirs. Cette année, une grande partie est consacrée à la réfection de l'ensemble de la chaussée de la rue Trousseau (130.000 €). Des gros travaux ont également été réalisés sur les trottoirs et la chaussée de la rue Servan (130.000 €).

Une grande partie de l'enveloppe des parcs et jardins sera dédiée au square de la Roquette pour la rénovation de ses aires de jeux.

Étant devenu une composante importante de l'action municipale dans les arrondissements, une enveloppe conséquente a été consacrée au Budget Participatif 2019. Elle s'élève à plus de 4.500.000 € en 2019.

Au total, l'enveloppe des investissements locaux consacrés au 11^e arrondissement est donc de 7.334.000 € pour 2019. Elle vise à assurer une meilleure qualité de services à l'ensemble des habitants du 11^e. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Y a-t-il des questions ? Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Toutes ces opérations sont absolument nécessaires. Nous sommes très contents qu'elles aient lieu pour montrer que l'action municipale est nécessaire à la vie des habitants.

J'ai deux questions. Est-ce que cet argent suffit ? Nous siégeons tous dans des conseils d'école. Nous participons tous aux visites d'architecture. Nous voyons que les investissements sont toujours difficiles à obtenir, notamment pour les réparations nécessaires. On se demande toujours s'il ne faudrait pas investir davantage.

Ma seconde question est liée à la précédente. Quand on voit que 120.000 € sont nécessaires pour rénover des toilettes, on se dit que la procédure des marchés publics et l'appel systématique au privé nous coûtent cher. Je me demande dans quelle mesure la création par la Ville d'une régie de travaux ne nous permettrait pas d'économiser de fortes sommes et par conséquent, d'investir davantage, de faire plus de travaux et d'être plus en phase avec les besoins ? »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres interrogations. Je donne la parole à M. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je voudrais poser quelques questions par rapport au service DASCO et la modernisation des cours d'école. Pour le 14 rue Titon, on a mentionné que la cour allait devenir une cour Oasis pour 175.000 €. Nous avons plutôt en tête un premier montant de 300.000€. À quoi correspondent précisément ces 175.000 € ? Par ailleurs, je vois qu'il y a des travaux à l'école du 18 rue Faidherbe. Je souhaite savoir s'il s'agit également d'une transformation en cour Oasis. J'avais compris qu'à partir du moment où on commence des travaux dans une cour d'école, c'est souvent pour les transformer en cour Oasis.

Ma dernière question porte sur l'entretien des équipements sportifs DJS. Pourriez-vous nous indiquer la liste des gymnases concernés par la modernisation des sanitaires ? Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. J'invite M. Luc LEBON à répondre aux questions posées en fonction des éléments qu'il a à sa disposition. »

M. LEBON : « On peut toujours souhaiter davantage d'investissements pour les écoles. Je fais partie de ceux qui pensent qu'elles doivent rester une priorité absolue dans les interventions municipales et que les enjeux sont essentiels.

Ce que je peux vous dire, c'est que les mécanismes mis en place, notamment grâce au Budget participatif d'abondement, ont permis d'augmenter de façon substantielle (900.000 €) les investissements de la Mairie du 11^e dans les écoles ces dernières années. On peut toujours souhaiter davantage, mais il faut quand même noter cette dynamique d'augmentation importante des investissements dans les écoles. D'autres interventions sont programmées par la Ville de Paris pour l'embellissement, elles ne sont pas comprises dans ces enveloppes en 2019.

En ce qui concerne les projets Oasis, il ne s'agit pas uniquement des projets ILL. Des lignes de crédits proviennent directement du budget Ville pour financer le coût. Je n'ai malheureusement pas les éléments de réponse précis pour répondre à votre question sur l'école de la rue Faidherbe. Mais je me renseignerai. »

M. le Maire : « Titon faisait partie des écoles citées, mais la liste n'est pas encore arrêtée a priori. Il s'agit de réserves prévisionnelles, sous couvert de M. Patrick BLOCHE et de Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

M. BLOCHE : « M. Luc LEBON a dit l'essentiel et je le remercie d'avoir indiqué que le Budget Participatif était un plus en termes d'investissement. Il peut permettre d'accélérer la programmation de travaux déjà envisagés. Je confirme que la cour Titon deviendra une cour Oasis. Je n'ai pas connaissance que la cour de l'école Faidherbe le deviendra également. Une quarantaine de cours seront rénovées en 2019 pour devenir des cours Oasis. Compte tenu du nombre d'école à Paris (653 écoles), et sachant que nous avons actuellement trois cours Oasis (dans les 12^e, 18^e et 20^e arrondissements), un comité de pilotage a été mis en place au niveau du Secrétariat Général de la Ville de Paris, auquel je participe avec Célia BLAUDEL, Adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à la transition écologique, au climat, à l'environnement, à l'eau et à l'assainissement.

Voilà ce que je peux dire pour ce soir. Compte tenu du coût d'une cour Oasis, qui peut s'élever entre 200.000 et 300.000 €, vous imaginez combien pourrait coûter une quarantaine de cours Oasis en 2019. Il s'agira donc de crédits supplémentaires. Au niveau administratif, c'est ce qu'on appelle la « mission résilience » de la Mairie de Paris qui a en charge ce beau projet. »

M. le Maire : « Merci. S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote. »

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. le Maire : « Nous passons aux communications relatives aux attributions départementales du Conseil de Paris. Nous avons donc retenu quelques délibérations susceptibles d'intéresser notre Conseil d'arrondissement. »

- **2018 DASCO 60-G Collèges publics parisiens - Subventions (481.608 euros) au titre du Budget participatif**
M. le Maire : « Une subvention est notamment attribuée au collège Lucie et Raymond Aubrac (6.549 €). »
- **2018 DASCO 68-G Caisse des Écoles (1^{er}) - Subvention 2019 (457.405 euros) pour la restauration scolaire**
- **2018 DASCO 84-G Caisse des Écoles (1^{er}) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**
- **2018 DASES 365-G Subventions (920.680 euros) et conventions avec 57 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique**
M. le Maire : « Parmi les 57 associations, mènent des actions dans le 11^e arrondissement : AGECA (50.000 €), le Picoulet (24.690 €), Solidarité Roquette (8.000 €), Basiliade (30.000 €), Konexio (25.000 €), l'Association Franco Chinoise Pierre Ducerf (11.900 €), Français Langue d'Accueil (7.500 €) et Les Petits Débrouillards (6.500 €). »
- **2018 DASES 407-G Subventions (185.000 euros) en faveur de 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes (inscrit à l'ODJ complémentaire)**
M. le Maire : « Le Picoulet se voit attribuer une subvention de 7.000 € pour effectuer le travail à ce titre. »

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Attractivité et Emploi

2018 DAE 137 Mission Vital Quartier 2 et dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX étant absent, je vais présenter le compte rendu annuel d'activité de Vital Quartier 2 et du dispositif « Paris Commerces ». Depuis 2004, la Ville de Paris a installé un dispositif à travers la SEMAEST pour mener des opérations de maintien et de diversification du commerce de proximité, notamment initié dans notre arrondissement.

La Ville a développé des outils d'intervention complémentaires avec Vital Quartier 2 et le contrat de revitalisation artisanal et commercial, qu'on appelle le contrat « Paris Commerces ». Tous deux sont confiés à la SEMAEST, mais il y a aussi une structure de coopération entre les bailleurs sociaux de la Ville de Paris, qui s'appelle le GIE Paris Commerces et qui nous aide beaucoup dans cette action.

Le projet de délibération présenté a pour objet de rendre compte de l'activité de Vital Quartier 2, du contrat de revitalisation artisanal et commercial, et du GIE Paris commerces. Je vais dire un mot de chacun de ces trois dispositifs.

Dans le cadre de cette mission, la SEMAEST s'est vue déléguer le droit de préemption urbain et s'est engagée à élaborer des programmes de sauvegarde et de restauration de la diversité commerciale, à impulser un rôle d'animation et de promotion en faveur du développement des activités économiques, des entreprises et de la création d'emplois. Ainsi au 31 décembre 2017, les locaux à l'intérieur du périmètre Vital Quartier 2 sont occupés par des commerces culturels (plus d'un tiers), des commerces alimentaires (14%), des commerces d'équipement (18%) et des services à la personne (16%). La SEMAEST poursuivra son intervention jusqu'à l'échéance de cette opération en 2021, en installant des commerces de proximité créateurs d'emplois afin d'obtenir une transformation de ces quartiers. Nous avons vu combien cette action a pu transformer certaines de nos rues. Je pense notamment à la rue de la Folie Méricourt, à certains endroits de l'avenue Parmentier, à la rue du Général Renault autour du square Maurice Gardette, et aussi à la rue Sedaine qui se trouve maintenant moins concernée par la mono-activité textile, même si elle l'est encore, comme la rue Popincourt. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres difficultés.

Le deuxième sujet est le compte rendu de l'activité du contrat « Paris Commerces ». Ce contrat a été confié à la SEMAEST en 2017, pour une durée de 12 ans. Le but est de cibler son intervention sur de nouveaux secteurs, comme Sedaine-Popincourt, et aussi sur le secteur de Fontaine au Roi. Nous avons demandé, et obtenu, que ce quartier soit désormais traité à ce titre, notamment pour lutter contre une autre forme de mono-activité, celle des bars.

Le contrat « Paris Commerces » vise cette diversité et accompagne l'installation d'activités nouvelles en veillant notamment à la préservation du savoir-faire des entreprises, qui est une dimension importante de notre arrondissement marqué par l'artisanat. Durant cette première année du contrat « Paris Commerces », la SEMAEST a étudié 433 déclarations d'intention d'aliéner (DIA), c'est-à-dire des projets de vente, qui témoignent d'un marché immobilier très dynamique, avec des mutations importantes dans le centre, dans le 11^e et le 18^e arrondissement. Nous sommes un arrondissement dynamique. Cela n'étonnera personne. Au terme de ce premier exercice, la SEMAEST a ainsi pu maîtriser 36 locaux commerciaux pour près de 2000 m². Plus de détails sont fournis dans la délibération.

Enfin, le troisième sujet est le compte rendu d'activité du GIE Paris Commerces. Les bailleurs sociaux se sont réunis dans ce Groupement d'Intérêt Économique depuis l'an dernier. Il a pour but de commercialiser leurs locaux en pied d'immeubles. De nombreuses associations et commerces en profitent, et cela constitue une nouvelle porte d'entrée unique. Les porteurs de projets peuvent s'adresser à ce guichet unique au lieu de faire la tournée de l'ensemble des bailleurs.

Depuis un an, le GIE Paris Commerces a loué 175 locaux. 70% de ces locaux ont été loués à des commerces de proximité, de l'artisanat ou des services de proximité. Le secteur de la santé, les associations ou les activités relevant de l'économie solidaire et circulaire sont évidemment aussi concernés.

Voici à grands traits le compte rendu de ces trois dispositifs. Je propose de lancer le débat. J'ai vu que M. Jacques LEFORT est inscrit. Mme Joëlle MOREL, présidente de la SEMAEST, va s'exprimer aussi, mais sans qu'elle prenne part au vote, ce qui lui permettra d'avoir une parole plus libre dans notre débat. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Bonsoir chères et chers collègues. Je voulais en effet, au nom du groupe de l'Union de la Droite et du Centre du 11^e arrondissement, m'exprimer sur cette délibération. L'ensemble de ces dispositifs qui visent à sauvegarder le commerce de proximité dans le 11^e arrondissement, ont été particulièrement utiles dans le quartier Popincourt et dans la rue Jean-Pierre Timbaud. Mais nous arrivons maintenant à une croisée des chemins, car les grossistes chinois sont partis et il faut les remplacer. Dans la rue Jean-Pierre Timbaud, la problématique est un peu différente : les bars restent, les problèmes de nuisances sonores ne sont pas résolus, et un certain nombre de nouvelles mono-activités sont en train d'apparaître dans certains secteurs du 11^e arrondissement. Il nous semble donc tout à fait essentiel que la mission dévolue à l'ensemble de ces structures ne soit pas délaissée mais traitée avec une attention toute particulière, notamment quand on sait que pour la Mission « Vital Quartier 2 », 95% de la dotation de 28.000.000 d'euros ont déjà été engagés alors que le dispositif est censé aller jusqu'en 2021. Qu'allons-nous faire ? Allons-nous abonder financièrement ce dispositif pour lui permettre de remplir ses missions pour les trois prochaines années ? Ses missions sont importantes. Je parlais justement des mono-activités nouvelles qui se créent dans le 11^e arrondissement. Dans la rue Sedaine, dans la rue Popincourt, les loyers pratiqués semblent au niveau de ceux du marché, même si les statistiques semblent indiquer l'inverse. Les faits sont là. Et les commerces sont remplacés par des commerces qui peuvent prendre en charge ces loyers. Ce sont souvent des commerces de bouche et des commerces festifs, ce qui pose des problèmes de manque de tranquillité et de diversité des commerces. Il me semble donc tout à fait essentiel que la mission de ces dispositifs reste bien ancrée dans le quartier Popincourt, de façon à ce qu'une mono-activité ne soit pas remplacée par une autre mono-activité.

Le deuxième sujet est le périmètre. Il me semble qu'on pourrait élargir un peu le périmètre de ces zones, notamment dans le quartier Jean-Pierre Timbaud, jusqu'au boulevard de Belleville. Il y existe un certain nombre de commerces communautaires qui constituent une forme de mono-activité en haut de la rue Jean-Pierre Timbaud, du côté du boulevard de Belleville. On pourrait imaginer y avoir une action de la part de la SEMAEST.

Mon dernier point porte sur le dispositif lié à la préemption des baux commerciaux. C'est un sujet que nous avons évoqué à l'époque où les grossistes chinois s'implantaient dans la rue Sedaine. Mme Claude-Annick TISSOT, qui nous précédait à cette place en tant qu'élue Les Républicains du 11^e arrondissement, avait obtenu une loi qui permettait de préempter les loyers, et non plus les murs, pour avoir la même efficacité pour un coût moindre. Cette loi a été difficile à mettre en œuvre. Le gouvernement socialiste précédent a publié un décret devant permettre à cette loi d'être appliquée. Or, je constate qu'elle n'est toujours pas utilisée. Il me semble donc important qu'on s'intéresse de très près à rendre ces outils législatifs opérants de façon à ce qu'on puisse faire les mêmes actions pour moins cher dans le 11^e arrondissement, étant donné l'enjeu de ces missions. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je me félicite de ce compte-rendu annuel de l'activité de « Paris Commerces » qui montre l'intérêt de notre majorité pour le commerce de proximité. La politique commerciale de la Ville, notre accompagnement des commerçants et des artisans, sont des éléments essentiels pour la vie de nos quartiers.

Cette délibération traite de deux outils différents de la Ville : le GIE Paris Commerces et la SEMAEST. Le GIE est le groupement d'intérêt économique qui intervient pour les rez-de-chaussée des bailleurs sociaux de la Ville, à travers Paris Habitat, la RIVP et ELOGIE-SIEMP. Il a été créé récemment en 2017. La SEMAEST intervient sur les bâtiments privés et sur les

périmètres délimités par la Ville de Paris en 2017 et par le Contrat de Revitalisation Commerciale (CRC), qui est défini par la loi.

En tant que présidente de la SEMAEST, je ne participerai pas au vote de cette délibération, mais je tiens néanmoins à fournir quelques informations. Je suis intervenue ces dernières années pour la mise en synergie de ces deux outils, le GIE et la SEMAEST. Ce partenariat se met en place progressivement depuis un an, mais peut-être trop lentement, et existe essentiellement par rapport à la communication de « Paris Commerces ». Vous savez peut-être que le projet d'absorption de la SEMAEST par la RIVP avait été envisagé par les services de la Ville, mais il semble aujourd'hui abandonné. Je me suis battue contre ce projet. De nouvelles pistes sont aujourd'hui à l'étude et je m'en réjouis.

Lors des nombreuses réunions avec le cabinet de la Maire et avec M. Jean-Bernard BROS, Adjoint à la Maire de Paris chargé des questions relatives aux Sociétés d'économie mixte et aux sociétés publiques locales, j'ai rappelé qu'il fallait accélérer le partenariat entre le GIE, la SEMAEST, au service de nos quartiers pour franchir une nouvelle marche pour la nouvelle économie de proximité que nous souhaitons mettre en place. Je pense tout particulièrement à l'installation de commerces équitables, de commerces qui travaillent sur les circuits courts, parfois sur le bio, les zéro déchets, de boutiques éphémères, des testeurs de commerces, du e-commerce, ou un rapprochement entre les commerçants et les start-up pour avoir une meilleure utilisation des réseaux internet.

La Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) a fait le choix de présenter simultanément les deux bilans et c'est sans doute un bon signe. Cela veut dire que les compétences du GIE et les compétences de la SEMAEST sont complémentaires et que les relations entre les deux structures vont progressivement s'enrichir entre elles. La SEMAEST est le premier opérateur économique en France ayant acquis une connaissance précise des quartiers parisiens et un réel savoir-faire. Elle est sollicitée aujourd'hui par un grand nombre de collectivités en France mais aussi en Europe. Je souhaite donc que ses compétences continuent à être au service de la politique commerciale de nos quartiers pour les Parisiennes et les Parisiens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vous remercie beaucoup. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « M. LEFORT, vous vous acharnez à utiliser l'expression « grossistes chinois » et cela me pose problème. Dans la question posée sur la mono-activité textile dans le quartier Sedaine Popincourt, la nationalité réelle ou supposée des grossistes n'a jamais été un problème pour nous, et c'est pour cette raison que l'utilisation de cette expression pose une difficulté. Nous n'avons pas non plus de problème avec l'activité de grossiste. Le problème vient de la mono-activité dans un seul secteur qui n'est pas tourné vers les habitants du quartier. C'est bien qu'il y ait des grossistes. Mais quand il n'y a que des grossistes, les habitants ne s'y retrouvent pas.

Si je vous ai bien compris, vous souhaitez élargir le dispositif Vital Quartier. Je pense que c'est pour vous une façon de rendre hommage à la qualité du travail de la municipalité. »

M. le Maire : « Merci. Il est clair que l'activité qui pose problème est celle de gros et mi-gros en textile, car il s'agit d'une activité de nature industrielle qui devrait trouver sa place dans une zone industrielle. Or elle a trouvé place dans le cœur de Paris, dans nos rues. Je rappelle qu'en 2007, au pic de cette mono-activité, il y avait 631 commerces selon le recensement de l'APUR recensés dans ce quartier. Avoir 630 commerces en gros et mi-gros dans quelques rues est évidemment inadapté pour le cœur de Paris.

Il y a eu un premier mouvement vers Aubervilliers où une zone industrielle a été créée pour accueillir ce type d'activité. M. LEFORT, vous indiquez qu'ils sont partis et qu'il faut les remplacer. Malheureusement, ils ne sont pas encore vraiment partis. 631 commerces étaient en place en 2007 ; aujourd'hui, il en reste encore 400. Ce n'est pas rien. Ceci montre qu'il y a eu un vrai progrès, mais le travail n'est pas terminé. Vous proposez d'augmenter la dotation et d'élargir le périmètre, et nous partageons ce diagnostic, même si je mets de côté la question des bars.

L'outil reste indispensable. Vu que les contrats et le périmètre viennent d'être adoptés l'an dernier par le Conseil de Paris, nous n'avons pas les moyens de remettre sur le métier le périmètre et les moyens qui sont affectés. Ce n'est ni la volonté du Conseil d'arrondissement ni celle du Conseil de Paris, et le propos de Mme MOREL le confirme. Il va falloir que nous fassions avec, mais beaucoup a déjà été fait.

Cet outil permet de créer un effet de levier. Même avec une dotation qui ne permet pas de racheter tous les pieds d'immeubles - ce qui coûterait beaucoup d'argent public - la simple existence de ce dispositif de la SEMAEST permet à cette dernière d'aller voir un propriétaire qui veut vendre un commerce et lui demander la nature de ce futur commerce. Si la réponse ne convient pas, elle peut le menacer de préempter. C'est souvent suffisant pour permettre l'installation d'une autre activité. Cet effet de levier est très utile et il permet d'économiser l'argent public tout en étant efficace.

La question des bars est clairement posée pour la rue Sedaine. Nous nous employons avec le Préfet à remettre de l'ordre dans cette rue. Quelques bars et boîtes de nuit ont ouvert et viennent perturber la tranquillité des riverains. Les premières fermetures administratives ont eu lieu. Nous allons poursuivre cette action pour rétablir le calme. Il ne faut pas qu'une nuisance se substitue à une autre nuisance.

Concernant les loyers, selon le dispositif de contrat de revitalisation commerciale, l'opération Vital Quartier, les montants demandés sont évidemment adaptés à la capacité des preneurs de projets. À chaque fois, une analyse est faite en fonction de leurs bilans d'activité et de leurs projets pour ne pas mettre à genoux un commerce qui démarre. Ces loyers sont donc adaptés et inférieurs à ceux du marché. L'objectif de la SEMAEST est que les commerces installés fonctionnent, rentrent dans une logique économique pour qu'ils deviennent autonomes et qu'à terme, ils rachètent le fond à la SEMAEST pour qu'elle puisse réinvestir l'argent dans d'autres opérations. Nous essayons d'enclencher cette dynamique vertueuse qui a permis à des commerces de ce quartier de réussir cette bascule.

Le sujet de la préemption des baux est un serpent de mer. Vous avez raison de soulever à nouveau cette question. Je ne sais pas si nous arriverons un jour à mettre en place un dispositif simple. Une adaptation a en effet été faite par le dernier gouvernement. Mais je constate sur le terrain que la montée en puissance du dispositif n'est pas conforme à ce qu'on souhaiterait. Visiblement, nous n'avons toujours pas trouvé la solution idoine. Toutefois, elle ne nous a pas empêchés de passer de 630 à 400 commerces et d'avoir une certaine efficacité sur le sujet.

Voici les éléments très concrets que je pouvais apporter en réponse à vos interventions. M. Philippe DUCLOUX est absent mais je vous invite à vous diriger vers lui pour avoir des détails plus précis que je ne saurais être en mesure de vous apporter.

M. Jacques LEFORT demande la parole. Je vous la donne bien volontiers. »

M. LEFORT : « Merci. Je voulais faire un petit rappel à destination de M. BLOCHE. La SEMAEST a été créée sous le mandat de M. Jacques CHIRAC. Comme M. TIBERTI m'a incité à rendre hommage au travail réalisé, je voulais rendre hommage à l'auteur de cette initiative.

Pour rassurer M. TIBERTI, il y a une longue histoire entre les Chinois et moi : j'ai travaillé en Chine sur un barrage pendant un an. Je n'ai absolument rien ni contre les Chinois, ni contre les grossistes. C'est la problématique générale que nous adressons à travers mes propos. »

M. le Maire : « Et rien contre les barrages ? M. BLOCHE, la SEMAEST a été créée il y a longtemps, mais quelle est sa mission ? »

M. BLOCHE : « La SEMAEST a été créée effectivement du temps où M. Jacques CHIRAC était Maire de Paris. Elle a été présidée d'abord par M. Paul PERNIN, puis par son fils Jean-François PERNIN. La SEMAEST avait vocation à porter de grands projets d'aménagement dans l'Est parisien et tout particulièrement le 12^e arrondissement. Une fois ce travail d'aménagement dans le 12^e arrondissement fini, il revient toutefois à M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, d'avoir reconverti la SEMAEST en ce qu'elle est devenue aujourd'hui, nous permettant d'avoir un outil municipal de lutte contre la mono-activité et d'assurer la diversité commerciale dans nos quartiers. Rendons donc à M. Bertrand DELANOË ce que nous devons lui rendre. La SEMAEST est telle qu'elle existe aujourd'hui grâce à lui. »

M. le Maire : « Chacun étant informé, je propose qu'on s'arrête là et qu'on passe au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DAE 294 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (46.322 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités

M. le Maire : « Nous en venons à la délibération suivante faisant l'objet d'une inscription. Je vais passer la parole à M. Florent HUBERT pour présenter le projet. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération éminemment technique que j'aurais rapportée avec M. Philippe DUCLOUX s'il était présent. Nous sommes dans une démarche globale de remplacement et de modernisation des kiosques à Paris, et installer les nouveaux kiosques prend quelques semaines. Parce que nous sommes très soucieux de la pérennité de l'activité des kiosquiers, nous les indemnisons pendant la période de fermeture du kiosque. Le kiosque concerné dans le 11^e arrondissement est situé rue de Malte. Le gérant sera indemnisé à hauteur de 2.727 €. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « J'ai deux observations sur cette délibération. Vous mentionnez que l'indemnité se fera sur la base du chiffre d'affaires relatif à la presse pour ces kiosques. Or ces kiosques vendent autres choses que des journaux. Il me paraîtrait donc utile que leur dédommagement soit fonction de leur chiffre d'affaires ou à la hauteur de leur marge réelle effectuée.

Ensuite, on nous a rapporté un certain nombre d'infiltrations dans la structure des nouveaux kiosques, ce qui est préjudiciable quand on vend des journaux. Nous aurions aimé savoir si ces problèmes ont été réglés. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Je vais répondre en tant que président de la commission professionnelle des kiosquiers, avec l'autorisation de M. le Maire et de M. Florent HUBERT. Nous sommes dans un grand plan de rénovation des kiosques parisiens. Vous en voyez l'illustration au fur et à mesure dans l'espace public. Mais vu le nombre de kiosques, supérieur à 300, la mesure prend un certain temps. Ces kiosques se mettent donc en place progressivement.

Je n'ai pas eu écho de problèmes d'infiltration. Vous faites référence peut-être à un cas d'espèce. Je tiens à rassurer M. LEFORT, ce n'est pas dû à un défaut de structure.

Quant à l'indemnisation visée par cette délibération, heureusement qu'elle ne concerne que le chiffre d'affaires lié à la vente de la presse. La Ville de Paris dépense beaucoup d'argent à travers des dépenses d'investissement ou diverses aides pour développer le maillage des kiosques parisiens, unique en France, et soutenir les kiosquiers dont le revenu moyen est bas car il s'agit de la contribution de la Ville au nom de l'intérêt général et de la liberté d'expression.

Les kiosques sont autorisés depuis un certain temps à avoir un chiffre d'affaires « hors presse » à travers la vente d'autres produits pour compenser la baisse du chiffre d'affaires généré par la vente de journaux. Nos concitoyens lisent de moins en moins les journaux sous format papier mais de plus en plus sous format numérique. De ce fait, beaucoup de kiosquiers, notamment dans les zones touristiques, peuvent se faire des revenus conséquents à travers la vente de souvenirs. La bonne utilisation de l'argent public amène donc à ce qu'on indemnise les kiosquiers sur le seul chiffre d'affaires lié à la vente de la presse. C'est la seule raison qui amène la Ville de Paris à fournir cet effort conséquent. »

M. le Maire : « Merci pour ces utiles précisions. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Logement et Habitat

2018 DLH 28 Réalisation dans 5 immeubles en copropriété du 11^e arrondissement d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 7 logements sociaux PLA-I par ELOGIE-SIEMP

M. le Maire : « M. David BELLARD a donné pouvoir à Mme Joëlle MOREL, et Mme Hélène BIDARD à M. Michel BILIS. Je vous propose de mettre temporairement de côté les délibérations que Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN doit rapporter. Elle est en ce moment même dans une autre salle de la mairie avec les délégués départementaux de l'Education nationale. Elle nous rejoindra dès que possible.

Nous passons donc au projet de délibération 2018 DLH 28 et je vais passer la parole à Bastien RECHER pour la présentation de cette réalisation dans 5 immeubles en copropriété du 11^e arrondissement pour la réalisation de 7 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Permettez-moi de dire en introduction que nous avons traditionnellement en fin d'année un nombre conséquent de délibérations sur le logement. Je me réjouis que ces délibérations se traduisent par plus de 30.000.000 d'euros de subventions municipales dédiées au logement dans le 11^e arrondissement pour loger les familles du 11^e arrondissement et les familles parisiennes. La subvention municipale globale est extrêmement conséquente, et permettra la création de près de 200 logements sociaux. Avec les conventionnements, nous arrivons à près de 500 logements sociaux. Ils seront autant d'appartements avec des loyers bas et encadrés, qui permettront à des familles d'avoir une situation stable dans le 11^e arrondissement. On peut vraiment se féliciter de cet afflux de délibérations en cette fin d'année. »

Pour ce projet en particulier, je comprends les inscriptions de mes collègues de la Droite. Il s'agit d'un outil utilisé régulièrement et mis à la disposition par la Mairie de Paris pour créer du logement social à Paris et dans les arrondissements particulièrement denses comme le nôtre. Sept logements sociaux ont été préemptés dans le diffus et ont été conventionnés dans le PLA-I, c'est-à-dire des logements très sociaux avec des loyers bas destinés à accueillir des familles modestes.

La délibération propose pour ces appartements situés au 130 rue Saint-Maur, 132 rue Saint-Maur, 31 rue des Trois Bornes, 7 rue Richard Lenoir, et 82 rue du Faubourg du Temple, d'approuver la participation de la Ville au financement du programme et d'accorder la garantie de la Ville pour les emprunts PLA-I pour la société ELOGIE-SIEMP. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Cette délibération est dénommée « Réalisation dans cinq immeubles du 11^e arrondissement d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 7 logements sociaux PLA-I par ELOGIE-SIEMP ».

Une lecture trop rapide de l'ordre du jour pourrait laisser penser qu'il s'agit d'une nouvelle opération de création de logements sociaux. Or les adresses sont bien connues des élus, puisque ces 7 logements ont fait l'objet d'une précédente délibération 2016 DU 143 présentée au Conseil d'arrondissement du 30 mai 2016. Je vous invite à relire le compte rendu de ce Conseil d'arrondissement. J'ai expliqué sur la base d'arguments objectifs la raison de notre vote. Nous nous étions abstenus. Si nous ne sommes pas opposés à la création de logements sociaux, comme l'exécutif tente régulièrement de le faire croire, nous ne pouvons l'accepter à n'importe quelle condition.

Je rappelle qu'en mai 2016, on nous proposait de céder à ELOGIE ces 7 logements acquis en 2015 par la Ville de Paris au prix de 674.000 € pour 117 m², soit sur la base d'un prix d'acquisition de 5.760 € le m² occupé, correspondant peu ou prou à la situation du marché à l'époque. Cette cession se faisait sur la base d'une décote de 50%, soit 337.000 €, justifiée par la finalité sociale de l'acquisition et le niveau des travaux à réaliser. Il suffit de relire l'avis technique des Domaines à l'époque.

Or on nous propose aujourd'hui d'accorder à la SIEMP une subvention de 413.720 €. On ne parle plus de la décote sur la cession d'appartements préemptés dans le diffus par la Ville de Paris il y a 3 ans, mais de participation à des travaux censés justifier une partie de cette décote. Je

regrette ce manque de transparence dans la présentation des délibérations proposées aux élus, singulièrement à ceux de l'opposition.

La lecture du plan de financement n'améliore pas la transparence du dossier. En effet, je lis le montant de 495.043 € sous la ligne « Charges foncières ». D'où vient la différence avec le montant de la cession votée en 2016 pour un montant de 337.000 € ? Il faut réaliser un pointage précis des lots pour tenter de cerner la cause probable de la différence.

On ne note aucune différence de surfaces de logements sur les adresses situées au 82 rue du Faubourg du Temple, 132 rue Saint Maur et au 7 rue Richard Lenoir. Par contre, à l'adresse 31 rue des Trois Bornes, les lots 83 et 43 figuraient sur l'état de cession pour 31 m². Ils apparaissent maintenant sous une surface habitable de 50,46 m². La différence est très significative. Quant à l'adresse du 130 rue Saint Maur, il y a apparemment un lot supplémentaire, le n°57, la surface habitable passant de 27 à 48 m². Il est donc difficile de s'y retrouver dans un périmètre à géométrie variable.

Par ailleurs, à la lecture du plan de financement, je note des frais d'honoraires et divers pour un montant de 147.664 €, soit 1.020 euros par m² et 16,85% du programme. Quel investisseur privé accepterait un tel devis ?

Deux autres sujets de préoccupation apparaissent sur l'efficacité de la préemption dans le diffus pour créer du logement social. Malgré les travaux significatifs projetés, de 1.435 € par m², ELOGIE-SIEMP précise, et je cite : « Le contexte juridique de copropriété ne permet pas d'intervention globale sur l'immeuble pour atteindre les objectifs du plan Climat ». Que dire du délai pour rendre un appartement préempté disponible pour une personne en attente d'un logement social ? Dans l'exemple précis qui nous est soumis, les préemptions datant de 2015 n'aboutiront à des logements disponibles à la location qu'au deuxième trimestre 2020 - ceci n'est qu'un prévisionnel - soit 5 ans de fonds immobilisés pour convertir 7 logements existants en logements sociaux, soit 0% de réponse au déficit réel de logements sur la ville de Paris, et ce pour un coût de 5.354 € le m² hors coût des capitaux immobilisés ou empruntés pour des appartements sans ascenseur et donc inadaptés aux personnes à mobilité réduite.

Cette opération qui vient conforter notre appréciation négative sur le droit de préemption renforcé institué par la Ville de Paris, démontre de surcroît un certain manque de transparence de la Ville de Paris sur les montages financiers, notamment dans leur présentation aux élus de ces opérations. En conséquence, nous renouvelerons notre position sur ces opérations et nous nous abstiendrons. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention. Je n'en vois pas. Nous avons ce débat à chaque séance. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Mme SPINNEWEBER, je vous propose qu'on prenne un moment pour rentrer dans le détail des plans de financement de ces logements. Vous avez des questions très précises et je me tiens à votre disposition pour qu'on puisse regarder ce qu'il en est. Je pense, et nous continuons à penser, que ces opérations sont utiles pour les familles parisiennes qui vivent ici. Vous avez parlé de disponibilité des logements. Il se trouve que les gens qui vivent dans ces appartements qui ont été préemptés sont généralement heureux d'être dans un logement qui intègre le parc social. Pour la Ville, et pour un bailleur lié à la Ville, ce sont des opérations saines et nous continuerons à les soutenir. »

Vous avez cessé d'employer un certain type d'argument, cela démontre que nous avançons dans cette bataille culturelle pour la préemption dans le diffus. Vous parliez jusqu'à présent d'histoires de dépréciation de valeur des immeubles ou des appartements qui accueilleraient des logements sociaux dans le diffus, ce qui était faux. Mais vous n'utilisez plus cet argument et j'en prends acte. Tout cela contribue à maintenir la mixité que nous voulons préserver dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Je propose que nous passions au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DLH 286 Réalisation dans les 3^e, 9^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (9 PLA-I et 10 PLUS) par AXIMO

2018 DLH 307 Réalisation au 156 boulevard Voltaire (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (4 PLA-I et 2 PLUS) par Paris Habitat OPH

M. le Maire : « Je vois que Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite sur les deux projets de délibération. Si vous en êtes d'accord, je propose à M. Bastien RECHER de les présenter pour mutualiser la discussion.

J'indique que M. Jean-François MARTINS a donné son pouvoir à M. Jean-Christophe MIKHAILOFF. »

M. RECHER : « Je vous remercie. Il s'agit à nouveau de programmes d'acquisition et d'amélioration suite à une préemption dans le diffus. Pour compléter mes propos au débat précédent, je précise que la Mairie de Paris investit pour rénover des logements et lutter contre la précarité énergétique. Cela fait également partie de notre feuille de route. L'intérêt écologique et social de ces opérations doit être souligné.

Quand on achète des appartements dans le parc privé, il est logique d'avoir de la part d'opérateurs publics, et avec le soutien de la Ville de Paris, une préoccupation forte pour ces travaux de rénovation énergétique.

La délibération 2018 DLH 286 porte sur la réalisation d'un logement PLA-I au 51 rue de la Fontaine au Roi par le biais de la filiale de Paris Habitat, AXIMO, qui est dédiée à la gestion de ces appartements dans le diffus.

La délibération 2018 DLH 307 concerne directement Paris Habitat, et prévoit au 156 boulevard Voltaire un programme de réalisation de 6 logements (4 PLA-I et 2 logements PLUS) avec une subvention de 380.393 €.

Je voudrais terminer en soulignant l'intérêt dans ce programme d'avoir dans ces quartiers du 11^e arrondissement, et notamment boulevard Voltaire, des opérations de logements sociaux et très sociaux.

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole est à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je serai très brève et je vous épargnerai à nouveau une analyse fine du montage de cette opération. Je précise quand même à nouveau que ces opérations étaient déjà connues de ce Conseil d'arrondissement, puisque la délibération 2018 DLH 286 avait fait l'objet d'une délibération 2017 DU 170 en 2017. Il s'agit d'un appartement de 20 m², et nous avons marqué un refus sur cette opération. Quant à l'opération 2018 DLH 307, une délibération avait été votée en 2017 pour l'acquisition d'un ensemble immobilier dans un immeuble occupé pour lequel nous avons également marqué un refus. En toute logique, nous maintenons notre position.

Je rappelle que tous ces investissements correspondent à des appartements qui ne sont toujours pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, puisqu'il est impossible dans les endroits où ils ont été choisis d'y installer des ascenseurs. Il faudrait quand même réfléchir à ce problème dans le futur. Nous avons quand même une population parisienne qui a tendance à vieillir et nous aurons de plus en plus besoin d'avoir des appartements accessibles aux personnes qui ont des difficultés pour se mouvoir. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je redonne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Je comprends votre préoccupation concernant l'accessibilité et les ascenseurs. Mais on manque aussi de logements pour les jeunes et les jeunes ménages. Avoir un parc de logements accessibles à des jeunes participe de la mixité d'un arrondissement. Ce qui importe, c'est que les nouvelles opérations soient totalement accessibles. Ces préemptions de logements dans des immeubles pouvant être anciens et en étage, ne sont pas totalement délirantes, compte tenu d'ailleurs du rajeunissement d'un certain nombre de demandes qu'on peut observer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote.

2018 DLH 286 Réalisation dans les 3^e, 9^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (9 PLA-I et 10 PLUS) par AXIMO

M. le Maire : « Qui est contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2018 DLH 307 Réalisation au 156 boulevard Voltaire (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (4 PLA-I et 2 PLUS) par Paris Habitat OPH

M. le Maire : « Le vote est-il le même pour la délibération 2018 DLH 307 ? Le vote est le même.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2018 DLH 376 Dispositif « Réparer et Embellir » - Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 11^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (1.202.208 euros)

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Nous sommes concernés par ce programme de la Mairie de Paris « Réparer et embellir » au niveau de 40 adresses dans le 11^e arrondissement. Il fut un temps où on appelait cela des programmes de résidentialisation ou d'amélioration des parties communes. Ces actions sont absolument nécessaires, parce que le parc vieillit par exemple. Ce dispositif est le bienvenu, notamment quand on pense à certaines adresses, pour pouvoir entreprendre des travaux de rénovation qui peuvent être un peu lourds dans les parties communes, et permettre d'améliorer l'accessibilité de ces appartements.

La Mairie de Paris s'engage à niveau de 1.202.208 € sur ces 40 adresses dans le 11^e arrondissement. Nous avons le détail de ces opérations. Elles sont utiles pour maintenir la qualité du parc social et la qualité de vie des gens qui vivent dans ce parc social. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus Les Républicains ne peuvent pas être contre un projet qui consiste à embellir et réparer les logements sociaux, tant ils en ont besoin, notamment dans le 11^e arrondissement. Cependant, nous sommes étonnés du faible montant de ce projet, 14,5 millions d'euros. On sait que la trésorerie des bailleurs sociaux à Paris est pillée par la Ville de Paris via les loyers capitalisés à hauteur de 155 millions d'euros en 2019. Vous leur rétrocédez à peine 10% de ce montant, avec ces 14,5 millions d'euros répartis sur 19 arrondissements. C'est un problème.

Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'on donne de l'argent à des bailleurs sociaux pour rénover qu'il faut les soustraire de la responsabilité de la tenue des immeubles. La délibération est l'occasion d'évoquer les problématiques d'entretien, mais aussi celles liées à la disparition des gardiens dans les immeubles des bailleurs sociaux. Il ne faut pas que ces bailleurs, sous prétexte qu'on aurait embelli ou rénové leurs immeubles, se permettent de continuer à diminuer le nombre de ces gardiens, qui sont si utiles. Nous allons bien entendu voter en faveur de cette délibération, mais nous voulions rappeler ces différents éléments au Conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Mon collègue Jacques LEFORT s'est trompé. C'est en fait l'Etat qui rackette les bailleurs sociaux. Il a imposé une baisse drastique des APL pour les locataires du parc social et a obligé les bailleurs à compenser cette baisse par une baisse équivalente des loyers. Le responsable de cette situation est l'Etat, vos amis en réalité. En effet, j'ai vu que vous aviez récemment participé à une manifestation contre le logement social avec le député Pierre-Yves BOURNAZEL. Il était dans vos rangs récemment, mais maintenant il a rejoint ceux de M. Emmanuel MACRON. J'imagine que vous vous sentez très proche de lui. Ces gens-là ont volé et racketté les bailleurs sociaux, et les mettent dans une difficulté importante. La vérité est là. Il ne faut pas oublier de le dire. »

M. le Maire : « Le débat se poursuit. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci de rappeler cette manifestation à laquelle nous avons participé ce dimanche au stade Ménilmontant. Ce n'était pas une manifestation contre les logements sociaux,

mais contre la surdensification du 11^e arrondissement. Nous étions en cela soutenus par Mme Danielle SIMONNET, élue de La France Insoumise, que vous aimeriez peut-être voir rejoindre votre groupe Communistes et apparentés. En tout cas, vous collez des autocollants communs sur les boîtes aux lettres de la Poste dans le 11^e arrondissement.

Concernant le pillage par le gouvernement, je laisserai les représentants du gouvernement en parler. Pour votre information, M. Pierre-Yves BOURNAZEL fait partie du groupe « Les Républicains et indépendants » au Conseil de Paris, et donc de notre groupe politique. Par contre, les 155 millions d'euros de loyers capitalisés ponctionnés sur la trésorerie des bailleurs sociaux est le fait de la Mairie de Paris. Quand nous serons à la tête de la Mairie, ce seront des loyers que nous ne percevrons plus, car ils servent aujourd'hui à payer les largesses de Mme HIDALGO envers son service de communication et l'ensemble de ses affidés. Il s'agit effectivement d'un pillage des bailleurs sociaux par la Mairie de Paris et nous nous insurgons contre ce fait. »

M. le Maire : « Je voudrais une nouvelle fois tordre le cou à l'idée selon laquelle les loyers capitalisés seraient une hérésie. Il faut examiner le montage mis en place. La Ville investit pour acquérir des immeubles qu'elle confie à des bailleurs sociaux. Et plutôt que de déléguer l'entière opération, c'est-à-dire l'acquisition de l'immeuble et sa mise en location aux bailleurs sociaux, elle en finance une partie. Elle n'en finance pas la totalité, il en reste une partie à la charge des bailleurs sociaux. Tel est la logique des loyers capitalisés. Il s'agit d'un juste partage de la charge entre le bailleur et la Ville dans l'acquisition d'immeubles.

Nous sommes sortis du dispositif dans lequel la Ville, donc avec les impôts directs des Parisiens, finançait à 100% l'acquisition des immeubles. Vous devriez vous en réjouir. Au contraire, vous nous fustigez au sujet de ces opérations. Ce système nous permet d'en faire beaucoup plus, il coûte moins d'argent à la collectivité. Je ne comprends pas pourquoi vous menez une guerre contre les loyers capitalisés. À chaque fois que nous avons une telle opération, M. RECHER la présente dans le détail en montrant ce que paient la Ville et le bailleur, et les montants des loyers en fonction des catégories de logement. Tout cela est d'une grande limpidité. Vous êtes dans une guerre idéologique, nous sommes dans une action pragmatique qui permet de faire plus de logement social et qui coûte moins d'argent pour les Parisiens. Nous assumons pleinement cette action. Ce débat revient systématiquement en Conseil d'arrondissement. J'ai essayé ce soir de vous dire exactement la même chose en utilisant d'autres termes. Mais à force, on finira peut-être par se convaincre. M. Bastien RECHER souhaite reprendre la parole. »

M. RECHER : « Excusez-moi, je ne reviendrai pas sur l'ensemble de vos commentaires sur les loyers capitalisés. Je voulais appuyer un des arguments de M. Adrien TIBERTI. Je viens d'effectuer une vérification : pour Paris Habitat, les mesures du gouvernement représentent un manque de 40 millions d'euros par an. Le problème est là, et non pas une économie stable basée sur des loyers capitalisés qui déterminent les relations anticipées entre la Ville et les bailleurs.

Vos interventions sont identiques : les logements sociaux, c'est bien, mais pas à Paris et pas dans le 11^e arrondissement. On se demande où nous devons mettre les logements sociaux. »

M. le Maire : « Je propose qu'on s'en tienne là. Qui vote pour cette délibération ? Unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DLH 359 Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique - Réalisation (11^e et 20^e) de 421 programmes de logements sociaux (166 PLA-I, 148 PLUS et 107 PLS)

M. le Maire : « M. Bastien RECHER a la parole. »

M. RECHER : « Je m'attendais à cette inscription. On va donc pouvoir avoir de nouveau un débat que nous avons déjà eu. La Droite a deux angles d'attaque par rapport à la politique que nous menons sur le logement social : la préemption dans le diffus tout particulièrement, et le conventionnement.

D'après vous, le conventionnement serait une mauvaise chose. Mais on pense de notre côté qu'il s'agit au contraire d'une très bonne chose. Un certain nombre de bailleurs possèdent du parc non conventionné, soit du parc qui ne rentre pas dans le cadre prévu par la loi, avec des plafonds pour les logements très sociaux PLA-I, et pour les logements sociaux intermédiaires PLUS ou PLS. L'objectif est d'arriver à conventionner ce parc. Il s'agit de création pure, non pas de logements, mais de logements sociaux. Les gens qui vivent dans ce parc se retrouvent à avoir la garantie d'avoir des loyers bas et stabilisés, correspondant à leurs revenus. Ceci entre dans le cadre d'une politique que nous souhaitons pour maintenir les familles, en particulier dans le 11^e arrondissement.

Dans ce projet de délibération, nous sommes concernés par 283 logements. Ils se répartissent sur trois adresses : 125-127 boulevard de Charonne, 156 avenue Ledru Rollin et 175 avenue Ledru Rollin. Il s'agit de conventionnements pour le bailleur ELOGIE-SIEMP. Dans ce cadre, la participation de la Ville s'élève à un montant conséquent de 22.425.107 €, qui permettra d'intégrer de façon pérenne ces logements dans le parc social parisien. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Tout à fait. Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci. Effectivement M. RECHER, il s'agit à nouveau d'une opération de conventionnement du parc de logements à loyer libre du bailleur ELOGIE-SIEMP relatif à un programme de 421 logements dans les 11^e et 20^e arrondissements, dont 283 pour le 11^e arrondissement. La répartition du conventionnement s'avère une nouvelle fois déséquilibrée au détriment des logements pour les classes moyennes, les PLS.

Pour mémoire, ce type d'opération n'est pas gratuit. Elle consiste à permettre la perception par la Ville de loyers du bailleur ELOGIE-SIEMP par anticipation, soit une nouvelle fois 50 à 60 années de loyers cumulés. Ces loyers dits capitalisés rapportent par cette opération 18.550.000 €. Pour ce qui est des appartements nous concernant dans le 11^e arrondissement, le montant est de 8.550.000 €. Il faut savoir que cette manœuvre comptable ne vise qu'à encaisser des recettes d'investissement pour les affecter ensuite par dérogation ministérielle annuelle en recettes de fonctionnement. Afin de boucler le budget déficitaire depuis 2016, en incluant le budget prévisionnel 2019, notamment cette opération, la Ville aura ponctionné les bailleurs sociaux d'un milliard d'euros, dont 555 millions d'euros en 2019, et cela au détriment d'opérations de construction, de réhabilitation, de sécurisation de l'ensemble du parc social des bailleurs.

Quant aux futurs loyers issus de cette opération de conventionnement, il est encore prématuré d'en connaître le détail, eu égard aux enquêtes de ressources des locataires en cours et à venir. C'est une difficulté vis-à-vis des locataires qui ne rentreraient pas dans les cases PLUS et PLA-I et qui devraient s'acquitter de surloyers. Ce point reste à définir et à préciser.

Compte tenu de ces éléments, nous allons également nous abstenir sur cette opération, qui n'apporte aucun logement supplémentaire pour la population qui a besoin de loyers modérés. On ne change rien, on change simplement la statistique. Comme vous l'avez précisé, on remet des logements du secteur libre qui appartenaient à ELOGIE dans le secteur statistiquement reconnu comme étant un logement social.

M. le Maire : « Le débat se répète. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je voudrais réagir aux propos de ma collègue Nicole SPINNEWEBER. Elle dit que la répartition entre les typologies de logements est déséquilibrée au profit des PLA-I, les logements très sociaux. Je ne sais pas de quel équilibre vous parlez. Si nous nous fondons sur une certaine réalité, comme la demande de logements sociaux, le déséquilibre est inversé. La majorité des demandeurs de logements sociaux de la Ville de Paris relèvent du PLA-I. Nous ne respectons pas cette proportion dans les constructions neuves et les conventionnements. Nous produisons plus de logements PLUS et PLS que nous n'en avons besoin par rapport à la demande. Telle est la réalité. Encore une fois, à travers cette remarque qui peut sembler anodine, vous continuez à mener une politique constante de la Droite parisienne, celle de l'éviction des classes populaires de la capitale.

Vous craignez le risque de surloyer. Il s'agit d'une réalité. Qui a créé le surloyer ? N'est-ce pas votre amie Christine BOUTIN, et grande amie de M. LEFORT ? Elle a créé le surloyer en 2004 en tant que Ministre du Logement. Je suis très heureux que vous vous en plaigniez désormais, mais il aurait fallu le faire au bon moment.

Enfin, vous dénoncez les conventionnements en utilisant le même argumentaire technique, mais je ne comprends pas. D'après vous, il faudrait laisser des bailleurs sociaux posséder des logements à des loyers libres. Cela n'a pas de sens. Le conventionnement consiste à régulariser une situation. Bien sûr, vous voyez le côté statistique des choses. Mais à un moment donné, comment peut-on accepter que des bailleurs aient un parc libre ? Du temps de M. Jacques CHIRAC, cela permettait beaucoup de choses, mais ce temps est terminé Mme SPINNEWEBER. C'est une simple mesure administrative, il s'agit de faire en sorte que les bailleurs sociaux aient des logements sociaux et non des logements à loyer libre. C'est une simple et bonne mesure.

Par ailleurs, vous n'intervenez que sur certaines opérations. Du coup, on va passer un certain nombre d'opérations à l'as dans la discussion. Mon collègue Bastien RECHER l'a déjà évoqué, nous allons créer en plus, par des voies plus classiques, une construction de logements sociaux grâce au vote de notre Conseil d'arrondissement ce soir : 84 logements sociaux rue Amelot, 39 logements sociaux dans l'avenue Parmentier et 7 autres à l'adresse voisine. Nous construisons des nouveaux logements qui, sur l'avenue Parmentier, remplacent un ancien garage. Quel beau symbole ! Ce garage n'avait plus d'activité car nos habitants n'ont plus de voitures. Il y a un besoin de logements. Je ne vois que de très bonnes choses ce soir Mme SPINNEWEBER. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Les mêmes arguments tournent. Je donne la parole à Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je crois que nous ne serons jamais d'accord sur ce sujet M. TIBERTI. Nous n'avons pas du tout la même vision du logement social à Paris. Vous le dites vous-même : cette mesure de conventionnement est simplement une mesure administrative. Mais cette mesure administrative coûte fort cher aux bailleurs sociaux, car ce qu'on leur prend d'une main, on ne leur redonne pas de l'autre pour financer autre chose.

Quant aux personnes qui sont dans ces logements, elles ne sont pas richissimes. Ces populations relèvent déjà de ces catégories de logements sociaux. On ne change donc strictement rien sur le plan de la qualité de la vie des personnes qui ont besoin de logements à Paris. Le problème à Paris est qu'il y a un déficit de logements, qu'il soit social ou non. Et ce n'est pas en faisant de la statistique et un transfert d'un poste à l'autre que nous réglerons le problème. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je vais vous communiquer un petit calcul que j'ai effectué ce soir. Vous avez indiqué que la construction de 500 logements est soumise à délibération. En fait, seulement 291 nouveaux logements sont concernés dans les douze délibérations que nous traitons ce soir. Nous sommes intervenus sur quelques opérations uniquement. Nous avons voté contre ou nous nous sommes abstenus sur 32 logements. Ce soir, nous, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, avons donc voté pour 260 nouveaux logements sociaux dans le 11^e arrondissement.

Le deuxième point porte sur les surloyers. Nous n'avons pas dit que nous sommes contre les surloyers. Nous avons juste indiqué qu'il fallait faire attention à ce que les surloyers appliqués dans le cadre de ces immeubles correspondent à ce que peuvent payer les locataires. Nous serons attentifs à ce point. Les surloyers ont été créés lorsque M. Nicolas SARKOZY était Président de la République, car il n'était plus justifié que des habitants du parc social qui avaient eu des augmentations de revenus continuent à payer un faible loyer. On leur a alors appliqué des surloyers. C'est ce qu'on appelle de la bonne gestion.

Enfin, cette délibération me permet enfin de réexpliquer à M. le Maire notre vision des loyers capitalisés. Nous pouvons comprendre un montage financier où vous demandez à des bailleurs sociaux de vous donner maintenant ce qu'ils avaient l'habitude de vous donner plus tard, que vous vouliez percevoir tout de suite des promesses de dons car vous avez besoin d'argent maintenant. Le problème est qu'à partir de 2020, si les Parisiens veulent bien nous porter au pouvoir à la Mairie de Paris, nous n'aurons plus cette manne financière que les bailleurs sociaux accordaient à la Mairie tous les ans depuis 20 ou 30 ans. Nous n'aurons plus cette manne car vous aurez capté l'argent maintenant pour combler les trous de votre budget. C'est cela qui nous dérange. »

M. le Maire : « Je redonne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Je ne vais pas revenir sur les loyers capitalisés, je vous rassure. Je vous invite à revoir votre décompte de logements. Je n'ai pas tout à fait les mêmes. Nous pourrions les confronter si vous le souhaitez. Ce soir, près de 500 logements sociaux sont créés, dont 212 logements vraiment nouveaux.

Il est totalement erroné de dire qu'il n'y aura pas d'amélioration pour les gens qui vivent dans ces logements. L'amélioration portera d'abord sur la qualité des logements, car l'occasion sera donnée aux bailleurs de réinvestir dans le parc. Ils ne le faisaient pas forcément quand les choses n'étaient pas encadrées. L'existence d'un cadre entraînera une amélioration concrète de la qualité de vie.

De plus, les enquêtes sociales permettront de faire baisser les loyers pour un certain nombre de personnes. Il y a eu une anticipation en termes de proportion de logements très sociaux par rapport à l'ensemble de logements sociaux, et elle se traduira par une baisse des loyers pour les gens qui vivent dans ce parc. Il s'agit d'une mesure de justice sociale et de mixité, permettant de maintenir à Paris des ménages modestes, et on peut s'en féliciter. »

M. le Maire : « Absolument. Merci pour cet utile rappel. Pour répondre à la question de l'opposition sur les flux entre la Ville et les bailleurs, cette opération coûte 22.000.000 d'euros à la Ville de Paris. Quand je parle d'un juste partage des charges entre la Ville et les bailleurs, c'est bien de cela dont on parle. La Ville prend toute sa part. Elle ne s'enrichit pas sur le dos des bailleurs, contrairement à ce que vous tentez de nous faire croire.

Vous avez indiqué que vous aviez voté en faveur de la création de presque tous les logements sociaux présentés dans ce Conseil d'arrondissement. On progresse et je m'en réjouis. Peut-être voterez-vous prochainement pour tous logements sociaux que notre Conseil est amené à examiner.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre, et Mme Leïla DIRI. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. La délibération est adoptée. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2018 DAC 617 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la création de la FNACA au 10 place de la République, à Paris 11^e

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAILOFF nous ayant rejoint, je lui passe la parole pour la présentation de la délibération. »

M. MIKHAÏLOFF : « Comme vous le savez, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) est l'association qui regroupe le plus grand nombre d'anciens combattants de la guerre d'Algérie : 358.500 rassemblés en 3.500 comités dont celui du 11^e arrondissement. Les anciens combattants d'Algérie s'efforcèrent très tôt, pendant la guerre même, de se regrouper. Dès 1956, s'organisa le Groupement des rappelés et maintenus. En 1957, fut créée l'association des Anciens d'Algérie, et en janvier 1958, l'association nationale des anciens d'Algérie. Ces trois associations fusionnèrent en septembre 1958 pour créer la Fédération nationale des Anciens d'Algérie, devenue en 1963 la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA).

C'est la fondation de cette association, le 21 septembre 1958, que cette plaque entend commémorer. Alors présidée par une grande figure du radicalisme, Jean-Jacques Servan-Schreiber, la Fédération Nationale des Anciens d'Algérie revendique son apolitisme et a pour premier objectif d'obtenir la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie et, par-là, du statut d'ancien combattant aux militaires qui y ont servi. Elle crée aussi un réseau de solidarités et d'entraide pour les anciens combattants et leurs familles. À l'issue de la guerre, la FNACA a aussi œuvré pour faire connaître la mémoire de la guerre d'Algérie.

Il est donc proposé d'apposer une plaque commémorative rappelant la création de la FNACA au 10 place de la République à Paris dans le 11^e arrondissement. Le texte est le suivant :

« LE 21 SEPTEMBRE 1958, A ÉTÉ FONDÉE, ICI,
À L'HÔTEL MODERNE, PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE,
LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS D'ALGÉRIE (FNAA).
PRÉSIDÉE PAR JEAN-JACQUES SERVAN-SCHREIBER,
ELLE A REGROUPE L'ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGÉRIE,
LE GROUPEMENT DES RAPPELÉS ET MAINTENUS ET

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'ALGÉRIE.
EN 1963, ELLE DEVIENT LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS
EN ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE (FNACA) »

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les questions de mémoire parlent aussi à mon cœur, M. MIKHAÏLOFF. C'est un plaisir d'intervenir sur cette délibération quand on sait le travail fait par la FNACA dans le 11^e arrondissement pour arriver à faire vivre les commémorations qui animent toute l'année le hall d'entrée de la Mairie du 11^e arrondissement et l'ensemble des squares et lieux où des plaques sont apposées. Je note que l'association est apolitique. J'en suis fort satisfait et j'espère que nous serons invités, nous les élus de l'opposition, à l'inauguration de cette plaque lorsqu'elle aura lieu.

Je voulais aussi élargir le propos par le nécessaire renouvellement de ces associations d'anciens combattants. Grâce notamment aux vertus de l'Europe, nous n'avons plus de guerres à nos frontières depuis 70 ans. Nous projetons nos forces un peu plus loin pour apporter la paix dans un certain nombre de pays, mais nous n'avons pas eu de conflits majeurs depuis de nombreuses années. Aussi il y a de moins en moins d'anciens combattants. On doit donc se poser légitimement la question du renouvellement de ces associations qui, perdant progressivement leurs membres, auront du mal à soutenir l'action collective, celle des élus notamment, pour arriver à faire vivre la mémoire dans nos arrondissements.

Plusieurs actions peuvent être entreprises pour redonner de la force aux actions de ces associations d'anciens combattants, notamment en direction des jeunes de l'arrondissement. Ce qui est important est de faire témoigner les anciens combattants dans les écoles devant de jeunes écoliers, notamment ceux en CM2 et en 3^e. Ils ont la Première et Seconde guerre mondiale, ainsi que la guerre d'Algérie inscrits à leurs programmes. Pour avoir vécu quelques-unes de ces rencontres, les échanges sont d'une grande profondeur. Je me rappelle par exemple une question posée à Roger FICHTENBERG par un écolier de l'école de Belleville : il lui avait demandé comment on faisait pour devenir résistant et s'il se souvenait encore de ceux qui étaient tombés à ses côtés durant la guerre. Les témoignages au sein des écoles sont tout à fait essentiels. Ils pourraient être davantage valorisés dans le 11^e arrondissement.

La deuxième proposition concerne le Père Lachaise. Nous avons la chance d'avoir le cimetière du Père Lachaise à notre frontière, où de nombreux anciens soldats sont enterrés. Leurs tombes se comptent pas dizaines et se trouvent dans un état déplorable. Nous pouvons avec ces jeunes, ces associations d'anciens combattants et d'autres associations du 11^e arrondissement, aller les entretenir lors de moments importants qui jalonnent l'année commémorative dans l'arrondissement. Ce serait également un geste fort pour montrer à la population ce que nous devons à ces personnes qui ont sacrifié leur vie pour que nous restions libres. »

M. le Maire : « Merci de votre intervention, qui nous a éloignés un peu de la délibération mais nous en partageons l'essentiel. M. MIKHAILOFF, souhaitez-vous réagir ? »

M. MIKHAILOFF : « Je souscris pleinement à ce que notre collègue Jacques LEFORT vient de dire. Je voudrais le rassurer, tous les présidents et représentants des associations d'anciens combattants seront bien sûr conviés à l'inauguration de cette plaque. La cérémonie sera publique. Vous pourrez y assister, soit es qualité, soit en tant qu'anonyme.

Nous avons à cœur d'essayer de partager cette mémoire avec les jeunes générations. Comme vous avez pu le constater lors de la dernière cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre, le hall de la mairie était plein d'enfants, d'élèves et de leurs familles. Je sais qu'un certain nombre d'actions sont menées tout au long de l'année. Vous avez parlé de Roger FICHTENBERG : il n'a cessé depuis des années de transmettre la mémoire et de se rendre dans les écoles pour témoigner. J'avais fait autrefois le concours de la résistance. À cette occasion, d'anciens résistants ou combattants viennent témoigner. Tout cela participe à la transmission de la mémoire de ceux qui sont tombés pour nous permettre de vivre en paix et libres. Cette transmission de la mémoire aux plus jeunes générations, nous l'avons à cœur également. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que nous serons tous présents à cette commémoration. Comme vous l'avez indiqué, la FNACA remplit aujourd'hui un rôle social, de solidarité. Nous étions à son assemblée générale il y a quelques jours, où nous avons rencontré des veuves d'anciens combattants. Se trouvant maintenant seules, elles profitent de la FNACA comme d'un lieu de solidarité, d'entraide, et de lutte contre l'isolement. Cela fait partie aussi de ses fonctions, au-delà du travail de mémoire que vous avez rappelé.

Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DASCO 116 Caisse des Écoles (11e) - Subvention 2019 (4.876.219 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2018 DASCO 136 Caisse des Écoles (11^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2018 DASCO 147 Caisses des Écoles - Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. le Maire : « L'inscription de M. Jacques LEFORT portait sur les trois délibérations relatives à la restauration scolaire. J'invite donc Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN à présenter de manière groupée ces trois délibérations, de manière à avoir une discussion groupée. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « La subvention 2018 DASCO 116 est de 4.876.219 € au titre de l'année 2019. Il s'agit de la subvention municipale pour la restauration scolaire et ce montant tient compte de l'intégration des personnels de restauration dans le périmètre de financement de la restauration scolaire de Paris, comme le prévoit le projet de délibération 2018 DASCO 147 qui permet d'intégrer les repas des personnels travaillant à la préparation de repas au périmètre de service public de la restauration scolaire, afin d'assurer la pérennité de l'avantage social que constitue actuellement la gratuité de leur repas. Cela concerne les repas de surveillants d'interclasse, les repas de personnels de restauration, les repas et pique-niques des personnels encadrants, animateurs et directeurs, les repas de personnels de restauration dans l'extrascolaire.

Pour le projet de délibération 2018 DASCO 136, il s'agit, comme chaque année, de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs de financement 2018-2020. La convention conclue le 29 décembre 2017 détermine les missions respectives dans le cadre de la délégation de service public,

les orientations stratégiques que la collectivité parisienne a fixées, les moyens et modalités de comptes rendus par la Caisse des écoles de son activité, ainsi que les moyens et modalités de contrôle, les principes et modalités de financement, l'engagement respectif à faire vivre les modalités de gouvernance définies au niveau administratif et politique, et les domaines dans lesquels la Ville de Paris s'est engagée à propos d'une expertise concourant à l'atteinte de ces objectifs.

Je vais vous donner quelques éléments de l'avenant. Pour le 11^e arrondissement, sont concernées 23 écoles maternelles, 18 écoles élémentaires, et 3 collèges. S'agissant d'anciens collèges municipaux, ils relèvent d'une autre délibération. Je vais vous décliner quelques objectifs pour l'année 2019 :

- Garantir la qualité du service public en assurant la sécurité alimentaire.
- Privilégier l'embauche de personnes formées aux méthodes de la restauration collective, et garantir toute une formation du personnel.
- L'article 9 porte sur la garantie de qualité du service tout en améliorant la qualité du repas.
- Augmenter progressivement la part d'alimentation durable en volume. Elle était de 26,9% en 2016. En 2018, elle est de 45%. En 2019, elle arrivera peut-être à 52%.
- Augmenter le nombre de repas sans viande ni poisson, avec un deuxième repas sans viande ni poisson tous les 15 jours, depuis septembre 2018. Bientôt, on proposera un troisième repas toutes les deux semaines.
- Mesurer la satisfaction des convives.
- Garantir la qualité du service en luttant contre le gaspillage alimentaire. Les repas avec 4 composantes sont maintenant au nombre de trois par semaine.
- L'acquisition de tables de tri. Dans certaines écoles, nous avons déjà des tables de tri dans les écoles République et Souzy. Ce nombre va augmenter grâce au Budget Participatif.
- Étendre les opérations de dons alimentaires à de nombreux produits, avec la Croix-Rouge et le Secours Populaire. Nous avons également signé une charte contre le gaspillage alimentaire avec la Caisse du 10^e et du 9^e arrondissement.
- Garantir l'égalité de traitement des usagers en simplifiant et modernisant les modalités d'inscription, de tarification, de facturation et de paiement. On facilite les paiements dématérialisés ; il sera ainsi possible de payer avec son smartphone.
- Améliorer les conditions d'emploi et de travail des personnels.
- Finaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels, avec un plan pluriannuel de formation.
- Optimiser et sécuriser la gestion du service public de restauration scolaire. On veut mutualiser les achats avec d'autres caisses des écoles : par exemple les fruits et les légumes et produits frais avec le 4^e arrondissement, et commander des pains bio avec les 4^e et 10^e arrondissements.
- Diminuer le taux moyen d'impayés avant titrage. Depuis plusieurs années, on travaille beaucoup sur le problème avec des lettres de relance, des mails et SMS.
- Apurer les créances les plus anciennes pour avoir une gestion plus adaptée.
- Sur le plan du développement durable, remplacer la flotte de véhicules diesel par des véhicules propres fonctionnant au gaz naturel. Les véhicules sont commandés et vont être livrés. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci Mme PRADINAS-HOFFMANN pour ces chiffres. Je voulais saluer deux points positifs, tout d'abord le fait que la part d'alimentation durable soit de 48% dans le 11^e

arrondissement. Sachant que l'objectif à atteindre est de 50% à l'échelle parisienne, il reste encore un tout petit effort à faire pour se situer dans la bonne moyenne.

Le deuxième point positif concerne les efforts qui ont été faits en matière de sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage, et notamment l'usage des ustensiles en plastique lorsqu'il y avait des grèves de personnel. C'est une bonne chose de pouvoir utiliser des ustensiles qui puissent être nettoyés et pas jetés.

Je souhaite faire une remarque à l'échelle parisienne. Je plaide un peu en faveur de mes compagnons de l'Ouest parisien. Je remarque que les Caisses des écoles présidées par les arrondissements de la majorité, donc ceux de Gauche, percevront 28,5% du total de l'enveloppe, alors qu'elles fournissent près d'un tiers des repas... Non, en fait, c'est une très bonne chose ! »

M. le Maire : « Merci pour cette honnêteté intellectuelle qui vous honore. »

M. LEFORT : « Je l'avais lu en effet dans le sens inverse. C'est en effet une bonne chose pour l'Est parisien. Je salue cette action volontaire en faveur des enfants du 11^e arrondissement.

J'avais quand même une petite idée et deux inquiétudes à vous soumettre. L'idée est la suivante : je propose qu'il y ait davantage d'indicateurs pris en compte pour mettre en valeur les circuits courts. Actuellement, c'est uniquement le taux d'alimentation durable en volume qui fait l'objet d'indicateurs suivis. On pourrait allier d'autres indicateurs, par exemple relatifs aux circuits courts, qui permettent d'avoir une action sur le climat.

Mes deux inquiétudes portent d'une part sur la baisse de quelques dizaines de milliers d'euros des dotations pour le 11^e arrondissement par rapport à l'année précédente. D'autre part, le taux d'impayés de 20,2% me paraît énorme si je le compare par exemple à celui du 10^e arrondissement (12,3%) qui n'a pas une sociologie très différente de la nôtre. Il me semble que nous avons ici une belle marge de manœuvre collective à avoir.

Nonobstant ces propos, les élus d'Union de la Droite et du Centre voteront cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. La parole est à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, sous le couvert de M. Patrick BLOCHE. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Pour les indicateurs sur les circuits courts, on ne le fait peut-être pas assez savoir mais il existe quand même pas mal de circuits courts. En tout cas, ils sont privilégiés dans l'alimentation et les achats.

Quant à la baisse des dotations, elle s'explique par la baisse du nombre d'élèves.

Pour le taux d'impayés, on travaille beaucoup pour le faire baisser, avec l'envoi de nombreuses lettres de relance depuis cette mandature et la précédente mandature. Mais la situation s'améliore. La difficulté se trouve surtout au niveau des collèges, où la facture est donnée ou pas par les enfants à leurs parents. Le système est en train d'être revu, de manière à ce que les factures soient adressées par courrier. »

M. le Maire : « Tout à fait. J'apporterai peut-être des précisions sur l'alimentation durable. Ce sujet nous préoccupe tous autour de la table. Vous disiez qu'il nous restait un petit effort à accomplir, puisque nous avons atteint un taux de 49,8% l'an dernier. L'objectif de 50% est fixé au niveau parisien pour 2020. En 2017, nous sommes donc à 0,2% de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que nous avons dépassé pour 2018 ce taux de

50%. Je ne suis pas en train de dire pour autant qu'il n'y a plus d'effort à accomplir car nous allons le poursuivre.

Les circuits courts font l'objet d'un grand débat qui peut nous emmener très loin. Comme l'a indiqué Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, nous travaillons avec des boulangers de quartier, et des fournisseurs de proximité. S'agit-il pour autant de circuits courts ? Il ne s'agit pas de la définition classique, sachant que les produits utilisés par ces fournisseurs peuvent venir de plus loin. Nous avons mis en place, avec Eau de Paris et les agriculteurs bio des aires de captage d'Eau de Paris, un système d'achat par les écoles de leurs productions, pour apporter une alimentation de qualité aux élèves de notre arrondissement.

Néanmoins, il s'agit de productions aux marges du bassin parisien. Nous butons à Paris sur un problème physique : Paris est entourée par une couronne agricole intensive dans laquelle il y a très peu de maraîchage. Ainsi, développer les circuits courts à Paris nécessite d'abord de bien définir les termes. Nous tentons malgré tout de dépasser ces limites en faisant appel à des artisans boulangers du 11^e ou des aires de captage de Paris, ce qui a son intérêt pour notre arrondissement. Je vous propose de passer au vote sur ces trois délibérations. »

2018 DASCO 116 Caisse des Écoles (11e) - Subvention 2019 (4.876.219 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. le Maire : « Pour le projet 2018 DASCO 116, qui est pour ? Unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DASCO 136 Caisse des Écoles (11^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. le Maire : « Pour le projet 2018 DASCO 136, qui est pour ? Unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DASCO 147 Caisses des Écoles - Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. le Maire : « Pour le projet 2018 DASCO 147, qui est pour ? Unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS :

M. le Maire : « Je vous propose de procéder à un vote global sur les délibérations sans inscriptions.

Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote du projet **2018 DAE 222** Budget participatif - Subventions (500.000 euros) et conventions avec la RIVP et l'association La Petite Rockette pour un projet immobilier exemplaire de la transition écologique et solidaire (12^e). Je procède donc à un vote séparé.

Qui est pour ? Unanimité. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Les projets de délibérations suivants sont :

- **2018 DAE 306** Budget participatif - Subventions (155.000 euros) et conventions avec 4 associations œuvrant pour le réemploi
- **2018 DAE 331** Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens
- **2018 DFPE 182** Subvention exceptionnelle (19.000 euros) et avenant avec l'association « À l'adresse du jeu » (Montreuil - 93) pour la mise en place du Festival hivR' de Jeux
M. le Maire : « La première édition aura lieu le samedi 15 décembre sur la Place de la République. »
- **2018 DFPE 183** Subvention (15.000 euros) et convention avec le GIP « Samusocial de Paris » (19^e) pour son action « Des petits à l'hôtel », dans les 10^e, 11^e, 18^e et 19^e arrondissements
- **2018 DFPE 199** Mise à disposition d'une emprise dépendant de la crèche 13 bis rue Popincourt (11^e) - Convention d'occupation du domaine public avec la copropriété voisine
- **2018 DLH 48** Réalisation au 15-17 rue des Nanettes et 26-30 rue des Bluets (11^e) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP
- **2018 DLH 101** Réalisation au 58-60 avenue Parmentier (11^e) d'un programme de création de 39 logements sociaux familiaux (12 PLA-I, 16 PLUS et 11 PLS) par Batigère en Ile-de-France
- **2018 DLH 184** Réalisation au 59 rue de la Fontaine au Roi (11^e) d'un programme de rénovation de 4 logements par SNL Paris
- **2018 DLH 193** Réalisation au 14 boulevard Beaumarchais (11^e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 12 logements sociaux (7 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP
- **2018 DLH 235** Réalisation au 56 avenue Parmentier (11^e) d'un programme de logements sociaux (7 PLUS) par ELOGIE-SIEMP

- **2018 DLH 212** Modification des garanties d'emprunt apportées par la Ville pour la réalisation 79 rue Léon Frot - 14 rue Mercœur (11^e) d'un programme de 22 logements sociaux, demandée par ELOGIE-SIEMP
- **2018 DPSP 9** Subventions (22.162 euros) et conventions avec 3 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris

Projets de l'ordre du jour complémentaire :

- **11201834** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé 31 cité Industrielle (11^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Cité Industrielle Environnement
- **2018 DLH 339** Réalisation au 1-5 passage Saint Pierre Amelot-100 rue Amelot (11^e) d'un programme de construction de 84 logements sociaux et de 10 logements intermédiaires par I3F
- **2018 DLH 343** Réalisation au 35 rue Emile Lepeu (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social (1 PLA I) par Paris Habitat OPH
- **2018 DLH 349** Réalisation au 1 et 5 impasse des Trois Sœurs (11^e) d'un programme de construction neuve de 18 logements sociaux (8 PLAI, 8 PLUS et 2 PLS) et 8 LLI par I3F
- **2018 DLH 390** Réalisation au 37 boulevard de Belleville (11^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (19 PLAI) par l'Habitation Confortable

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous en remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire : « Chers collègues, je tiens à saluer la sagesse collective qui s'est emparée de notre assemblée. Peut-être que l'heure tardive à laquelle nous nous sommes séparés lors du dernier Conseil d'arrondissement a invité chacun à la modération. Je constate qu'il n'y a aucun vœu ni question orale. L'arrondissement se porte bien. Je vous remercie et je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée et une bonne fin d'année. C'était le dernier conseil d'arrondissement de 2018. »

À 21h10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.